

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt février deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Ducoux, Passier, Trufflet, Choquet, Desnos (arrivée à 19H40) M.M. Després, Bourgeault, Roizil, Hardy (arrivé à 19H50)

**Absents excusés :** Mrs. Philippe Ruaux (procuration remise à M. Després Jean-Louis), Arnaud de La Chesnais, Gautrin (procuration remise à Mme Ramé-Prunaux), Mme Roger (procuration remise à Mme Laurent)

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 20/02/2023

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Géraldine Passier a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance approuvé par l'ensemble des membres présents :

- 2023-02- 05** Compte administratif : exercice 2022.
- 2023-02- 06** Compte de gestion : exercice 2022.
- 2023-02- 07** Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- 2023-02- 08** Compte administratif lotissement Le Courtil de la Fontaine : exercice 2022.
- 2023-02- 09** Compte de gestion lotissement Le Courtil de la Fontaine : exercice 2022.
- 2023-02- 10** Personnel communal : proposition d'avancement de grade.
- 2023-02- 11** Tarifs voirie.
- 2023-02- 12** Subventions diverses.
- 2023-02- 13** Vente de délaissé communal rue de la Bourdonnière Saint-Léonard
- 2023-02- 14** Présentation de devis

## 2023-02- 05 Compte administratif : exercice 2022.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Després, 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	119 043.67	-	
Opérations de l'exercice	253 431.49	464 727.15	802 221.61	1 078 637.46
TOTAUX	253 431.49	583 770.82	802 221.61	1 078 637.46
Résultats de clôture	<b>330 339.33</b>		<b>276 415.85</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent</b>	<b>606 755.18</b>		

2°) constate, pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

## 2023-02- 06 Compte de gestion : exercice 2022.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **2023-02- 07 Affectation des résultats de l'exercice 2022.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **276 415.85 €**,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de répartir l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de **276 415.85 €** et au compte 002 un montant de 0 € du budget primitif communal 2021.

#### **2023-02- 08 Compte administratif lotissement Le Courtil de la Fontaine : exercice 2022.**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Després, 1<sup>ère</sup> adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1<sup>o</sup>) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		171 042.54	0	0.12
Opérations de l'exercice	99 979.62	133 229.19	193 012.15	283 135.87
TOTAUX	99 979.62	304 271.73	193 012.15	283 135.99
Résultats de clôture	<b>204 292.11</b>		<b>90 123.84</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent</b>	<b>294 415.95</b>		

2<sup>o</sup>) constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et

au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

### **2023-02- 09 Compte de gestion lotissement Le Courtil de la Fontaine : exercice 2022.**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2023-02- 10 Personnel communal : proposition d'avancement de grade.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion 35 a adressé un tableau de propositions des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose une modification du tableau des effectifs : la création d'un emploi pour assurer les missions.

Après avoir entendu Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE**

- la suppression, à compter du 01/04/2023 d'un emploi permanent à temps non complet (27/35<sup>ème</sup>) d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (27/35<sup>ème</sup>) d'un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

### **2023-02- 11 Tarifs voirie 2023**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les tarifs des fournitures de voirie doivent être réétudiés.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de facturer les fournitures de voirie aux particuliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon les montants suivants.

- buse D 300 centrifugée béton 2,40 m	106.68 € TTC
- tube écobox D 300 en 6 m	112.00 € TTC
- tube écobox D 250 en 6 m	113.00 € TTC
- grille plate PMR 60x60	233.50 € TTC
- grille concave PMR 50/50	152.50 € TTC
- tout venant (empierrement 0.20, 0.30, 0.31.5)	17.40 € TTC la Tonne
- frais de transport	59.00 € TTC
- forfait carburant	13.00 € TTC

### **N° 2022-02- 12 – Subventions diverses**

Après discussion, le conseil municipal vote l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2023 :

- 1 000 € à l'association sportive "La Sainte-Pierraise"
- 1 000 € à l'association « Détente et Loisirs »
- 300 € à l'association « Arc en ciel »
- 500 € à l'UNC (Mr Gautrin, président de l'association n'a pas pris part au vote),
- 1 000 € à l'association des parents d'élèves
- 200 € à l'association « Au Fil du Temps »
- 400 € au club des aînés
- 500 € à l'ACCA
- 800 € à l'association « comité des fêtes »
- 200 € à l'association « 3 Petits Pas »
- 100 € à l'AASPCE (accompagnement et soins palliatifs de la côte d'Emeraude)
- 100 € à la Prévention routière
- 100 € à l'association « Rêves de clown »

Ces subventions seront payées sur le crédit ouvert au compte 65742 du budget de l'exercice 2023.

Les autres associations communales n'ont pas sollicité de subvention cette année.

### **2023-02- 13 Vente de délaissé communal rue de la Bourdonnière Saint-Léonard**

Par délibération N° 2022-09- 48 le conseil municipal avait émis un avis favorable à l'acquisition par M. RONDIN d'un délaissé communal n°353 situé rue de la Bourdonnière.

Madame le Maire précise que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune et qu'elle n'a jamais été affectée à l'usage direct du public ou à un service public. Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 1 € le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE FIXER** le prix de vente à 1 € le m<sup>2</sup>.

#### **2023-02- 14 Présentation de devis**

- Monsieur Bourgeault présente un devis de la société Arvert pour l'entretien du terrain de football d'un montant de 3 178.5 € HT soit 3 814.20 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Monsieur Bourgeault présente un devis de la société Hortalys pour la fertilisation des terrains de football d'un montant de 514.71 € HT soit 617.65 € TTC pour le terrain d'entraînement et d'un montant de 946.32 € soit 1 135.58 € TTC pour le terrain d'honneur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Monsieur Bourgeault présente un devis de la société ENTR'AM pour le balayage d'un montant par passage de 299.75 € HT soit 359.70 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- Monsieur Després présente un devis de l'entreprise LECHARPENTIER pour le nettoyage de la couverture par pulvérisation sur l'église d'Epiniac pour un montant de 5 090 € HT soit 6 108 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le devis présenté et D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **Questions diverses**

Mme Ramé-Prunaux fait le point sur la fermeture de la boulangerie d'Epiniac et la réflexion engagée. Un distributeur de baguettes sera mis en place devant la Forge à Lire, dès que possible. Le fournil de la Croix de Pierre fournit le pain au restaurant scolaire le midi.

Des producteurs locaux sollicitent la collectivité pour démarrer une réflexion sur la mise en place de casiers afin de vendre leurs produits dans le bourg.

Mme Ramé-Prunaux informe que la commune de Baguer-Morvan serait intéressée pour mutualiser les cuisines du restaurant scolaire afin de produire les repas pour leurs élèves (à emporter). Une réflexion sur les coûts et la faisabilité est à l'étude.

Mr Després présente l'avancement des travaux de l'église de St Léonard et un avenant de 2 214.18 euros pour l'échafaudage de la phase N°1.

Mme Laurent informe que les travaux de reprise des concessions du cimetière d'Epiniac débuteront en mars.

Pour la coupe de bois dans Les Landes, l'attribution des lots aura lieu ce 1<sup>er</sup> Mars. 7 personnes se sont inscrites.

L'école souhaite planter des arbres et sollicite la mairie pour un terrain communal d'environ 50 m<sup>2</sup> afin de faire une forêt myawaki. A étudier.

Elle informe que le chemin qui doit être entretenu par les Manjous d'la sabotée n'est pas praticable. Les propriétaires ayant déposé les branches vont être contactés.

Mr Bourgeault informe des travaux réalisés par les agents techniques (copeaux /soubassement de la réserve incendie au Breil).

Mme Ducoux propose une formation « Journée des Femmes élues du Grand-Ouest » à destination des élues le 26 mai à Rennes avec utilisation du compte DIF élu.

Mme Trufflet questionne sur la vente d'un terrain au Breil, l'accès à l'assainissement collectif devra être vérifié.

Mr Hardy propose la visite d'une unité de méthanisation le samedi 11 ou 25 Mars à Aubigné.

Mme Passier évoque la portion du chemin des évêques, situé au niveau du Breil et demande si des cailloux peuvent être positionnés pour éviter le passage des voitures. Toutefois, les agriculteurs doivent avoir accès à leurs parcelles.

Le « chemin des évêques » sera inauguré le 6 Mai à 10H.

Elle sollicite également la commune pour savoir s'il y a des locations sur Epiniac pour particuliers. Il y a beaucoup de demandes mais peu d'offres.

Mr Roizil évoque l'état des chaises de la salle polyvalente et la possibilité de les changer. Une étude de tarifs va être lancée.

La séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance  
Géraldine PASSIER



Le Maire  
Sylvie RAME-PRUNAU

